

Procès verbal

Le mardi 09 avril 2024 à Orniac, l'assemblée, régulièrement convoquée le 26 mars 2024, s'est réunie sous la présidence de Thérèse VERMANDE.

Secrétaire de la séance : Bertrand DEFOIS

Présents : Thérèse VERMANDE, Sylvie ALECHKINE, Anne REMOND, Claude-Henri DUBOIS, Bertrand DEFOIS, René-Marc HERPSON, Frédéric VUILLEMIN

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la précédente réunion,
2. Vote du Compte Financier Unique 2023,
3. Affectation des résultats 2023,
4. Fiscalité 2024,
5. Vote du Budget 2024,
6. Scolarisation Augustin Laloue,
7. Questions diverses et compte rendu des différentes commissions.

Délibérations du conseil :

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 (N° DE _004_2024)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération 031-2023 du 5 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu la convention signée en date du 21 septembre 2023 ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 de la commune d'Orniac ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 de la commune d'Orniac ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ; Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Madame le maire n'ayant pas pris part au vote,

- approuve le Compte Financier Unique 2023 de la commune d'Orniac,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : adoptée

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 (N° DE_005_2024)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de VERMANDE Thérèse

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 159 551.52

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	134 184.82
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	108 874.31
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	25 366.70
Résultat cumulé au 31/12/2023	159 551.52
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	159 551.52
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	38 437.39
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	121 114.13
B.DEFICIT AU 31/12/2023	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Délibération : adoptée

FISCALITE 2024 (N° DE_006_2024)

Après avoir pris connaissance de l'état de notification des bases d'imposition servant au calcul des taxes directes locales pour 2024,

Considérant les recettes attendues pour l'année 2024 et l'excédent antérieur reporté,

Considérant l'évolution des bases d'imposition et le montant des compensations de l'Etat,

Considérant le montant du prélèvement au titre du FNGIR,

Le Conseil Municipal, après discussion, décide une variation de + 1.00 %

TAXES	BASE 2024	TAUX VOTES	PRODUITS ATTENDUS
Foncier Bâti	100 500	29.60	29 748
Foncier Non Bâti	5 300	67.70	3 588
Taxe d'habitation rés sec.	82 200	7.30	6 001
CFE	3 300	13.59	448
		TOTAL	39 785

Délibération : adoptée

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 (N° DE_007_2024)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune de Orniac,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Orniac pour l'année 2024 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

FONCTIONNEMENT

Chap ↑	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €
011	Charges à caractère général	48 580,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 750,00 €
014	Atténuations de produits	6 050,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	64 485,45 €
042	Opération d'ordre 042	4 376,00 €
043	Opération d'ordre 043	0,00 €
65	Autres charges de gestion courante	37 060,00 €
66	Charges financières	0,00 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	44 817,68 €
		221 119,13 €

Chap ↑	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	12 114,13 €
042	Opération d'ordre 042	0,00 €
043	Opération d'ordre 043	0,00 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	239,00 €
73	Impôts et taxes	22 636,00 €
74	Dotations et participations	45 530,00 €
75	Autres produits de gestion courante	31 600,00 €
		221 119,13 €

INVESTISSEMENT

Opé ↑	Libellé	Montant
0	Hors équipement	118 641,45 €
001	Solde d'exécution section investissement	38 437,39 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €
040	Opération d'ordre 040	0,00 €
041	Opération d'ordre 041	0,00 €
35	Restauration Eglise	0,00 €
39	Réfection murets	0,00 €
41	Achat Matériel de bureau	0,00 €
42	Extension cimetière	0,00 €
45	PARC INCENDIE	0,00 €
46	ECLAIRAGE VILLAGE	0,00 €
47	VOIRIE	0,00 €
48	BANCS	0,00 €
49	AMENAGEMENT EXPOSITION EGLISE	0,00 €
50	RESTAURATION BATIMENTS COMMUNAUX	0,00 €
		157 078,84 €

Opé ↑	Libellé	Montant
0	Hors équipement	78 217,39 €
001	Solde d'exécution section investissement	0,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	64 485,45 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
040	Opération d'ordre 040	4 376,00 €
041	Opération d'ordre 041	0,00 €
35	Restauration Eglise	0,00 €
42	Extension cimetière	10 000,00 €
		157 078,84 €

Délibération : adoptée

SCOLARISATION AUGUSTIN LALOUÉ (N° DE_008_2024)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le mail reçu de la commune de Saint Sulpice concernant la demande de scolarisation d'Augustin dans le RPI de la Vallée du Célé pour la rentrée 2024.

La participation aux frais de scolarisation sont à la charge de la commune d'Orniac pour actuellement 1 300 € par enfant et par année scolaire à laquelle peut s'ajouter une participation pour fréquentation de l'ALSH.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de valider la demande de scolarisation d'Augustin dans le RPI de la Vallée du Célé pour la rentrée 2024,
- charge le Maire de prévoir la dépense au budget 2024.

Délibération : adoptée

QUESTIONS DIVERSES

DEVIS VOIRIE DEVANT LA MAIRIE :

Vu le coût trop élevé des 2 devis demandés (Eiffage et Marcouly), le Conseil Municipal décide de faire réaliser seulement des travaux de point à temps.

DEVIS VOLETS APPARTEMENT DU REZ-DE-CHAUSSEE :

Les volets bois de l'appartement du rez-de-chaussée nécessitent un remplacement.

Le devis de l'entreprise BATIMAN-BEX a été retenu pour poser des volets roulants solaires pour un montant de 1 600.01 € ttc.

DEVIS MIROIR ROUTE :

Afin de faciliter la sortie du Chemin de la Truffière vers la route départementale, un miroir-route sera posé pour un montant de 619.40 € ttc.

MAINTENANCE DEFIBRILLATEUR :

Le Conseil Municipal décide de confier la maintenance annuelle du défibrillateur à l'entreprise NOE SECURITE pour un montant de 79.20 € ttc.

TOITURE DU GARAGE COMMUNAL :

La toiture vient d'être refaite par F. DE OLIVEIRA (fuites et infiltrations).

BANCS ET VITRINES D'EXTERIEUR :

Le Conseil Municipal décide de l'achat de 3 bans (2 pour le cimetière et 1 au départ du chemin de randonnée vers l'Offense et de 2 vitrines d'extérieur à poser à l'église et au cimetière.

Le montant s'élève à 1 375.33 € ttc.

Fin de séance : 21h00

Thérèse VERMANDE

Sylvie ALECHKINE

Claude-Henri DUBOIS

Bertrand DEFOIS

Frédéric VUILLEMIN

René-Marc HERPSON

Anne REMOND